



la violence
faite aux autres

DE LA MÊME AUTRICE

Cours d'assises : quand un avocat et un juré délibèrent,

co-écrit avec Pierre-Marie Abadie, Dalloz, 2014

Les Victoires de Daech,

Éditions Plon, 2020

Éloge de la prescription,

Éditions de l'Observatoire, 2021

Deux générations, un barreau,

co-écrit avec Daniel Soulez-Larivière, Dalloz, 2023

Éloge de la présomption d'innocence,

co-écrit avec Julia Minkowski, Éditions de l'Observatoire, 2025

Par souci de discrétion, tous les prénoms et patronymes cités ont été modifiés, à l'exception de ceux des personnalités publiques mentionnées.

L'analyse automatisée de l'œuvre visant à extraire des informations, notamment sur les constantes, les tendances et les corrélations, conformément au III de l'article L.122-5-3 du code de la propriété intellectuelle, est interdite.



Ouvrage publié sous la direction de Marc Villemain.

© Les Éditions du Sonneur

ISBN : 978-2-37385-345-2

Dépôt légal : mars 2026

Conception graphique : Sandrine Duveillier

Les Éditions du Sonneur
www.editionsdusonneur.com

la violence faite aux autres

Marie Dosé



*À la mémoire de Bruno C.,
Aboudramane F.,
Cathy L. et Assia C.,
morts en justice.*

EN GUISE DE PRÉAMBULE

MA PLACE EST AUX PREMIÈRES LOGES des coulisses du pire. Elle est celle, cruelle et privilégiée, des avocats qui mesurent chaque jour combien la force de l'État de droit s'apprécie en regard du traitement qu'il réserve à ceux que l'on accuse d'enfreindre la loi ou qui se trouveraient en situation irrégulière sur le territoire. Voilà vingt-cinq ans que j'y suis, à cette place, et jamais, lorsque j'ai prêté serment, je n'aurais imaginé une telle violence. Jamais je n'aurais imaginé que la surpopulation carcérale pourrait atteindre 200 % dans des maisons d'arrêt où s'entassent des justiciables qu'aucun tribunal n'a jamais condamnés. Ni que mon pays ordonnerait l'expulsion d'une jeune femme de vingt-deux ans rapatriée deux ans plus tôt de Syrie, où sa mère l'avait emmenée de force alors qu'elle n'avait que quinze ans. Ni qu'un garde des Sceaux autoproclamé « ministre des Victimes » appellerait à réquisitionner des

établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) afin d'y amasser des détenus. Ni que ce même pays, le mien, laisserait périr ses ressortissants dans des prisons de Bagdad, et que l'un de nos ministres des Affaires étrangères qualifierait de « procès équitables » des audiences n'atteignant jamais la demi-heure, sans dossier ni défense dignes de ce nom et à l'issue couverte de fil blanc – la peine de mort. J'aurais moins imaginé encore qu'il soit possible que la France abandonne plusieurs centaines d'enfants dans des camps de toile et des baraquements de fortune en pleine zone de guerre. Car je n'avais pas imaginé que la justice pénale deviendrait un jour l'instrument publicitaire chéri de nos responsables politiques, tous bords confondus. Je n'avais pas imaginé un tel triomphe du populisme pénal.

Je ne pensais pas non plus que j'en viendrais un jour à défendre l'institution judiciaire contre les dangers de l'arbitraire. Parce que la justice est aussi – est surtout – devenue une machine à broyer des personnes, des familles, à détruire des trajectoires et des existences. Parce que la jus-

lice fabrique de plus en plus d'injustices et que la réponse judiciaire est souvent plus brutale que le mal qu'elle dit vouloir réprimer.

Je n'avais pas imaginé que celles et ceux qui avaient la quête de la juste peine chevillée au corps, et vissé au cœur le culte du doute, n'auraient plus à la bouche que le seul mot de « sécurité », leur sésame électoral. Que vingt-cinq ans après s'être étranglés en entendant un ministre de l'Intérieur désigner de jeunes mineurs par le vocable condescendant de « sauvageons », les mêmes deviendraient sourds aux rodomontades de ceux qui, au sommet de l'État, palabrent à longueur d'antenne sur les « racailles » et les « barbares ». Je n'avais pas imaginé non plus que des militants se réclamant de la gauche, entendez de la gauche *pure*, réclameraient (et obtiendraient) toujours plus de répression, de condamnations et d'incarcérations, ni que la souffrance finirait par devenir à leurs yeux l'ultime preuve d'une infraction. Et encore moins que ces grands principes qui fondent les sociétés démocratiques modernes, la présomption d'innocence et l'individualisation

des peines, seraient à ce point décriés, comme est dorénavant décrié l'État de droit.



Après un quart de siècle consacré à la défense, j'ai éprouvé le besoin, un besoin impérieux, de raconter la violence à laquelle, en silence et à toute heure du jour et de la nuit, se cogne notre robe noire. Cette violence judiciaire se nourrit à chaque instant de l'exacerbation d'une vindicte populaire convaincue de l'impuissance d'une justice en proie au laxisme et à une naïveté coupable.

« Attention à ne pas victimiser leurs mères, Maître, vous risqueriez de vous mettre l'opinion publique à dos. » Dans le combat que je mène depuis 2017 pour le rapatriement des enfants français prisonniers en Syrie, il est devenu de bon ton de rejeter toute idée de bienveillance et de compassion. Seul, dorénavant, s'impose l'argument sécuritaire : les laisser là-bas, ce serait les transformer en « bombes à retardement ». Mais les laisser *là-bas*, c'est surtout

consentir à laisser mourir des enfants dans un pays en guerre. C'est leur faire payer les crimes de leurs parents et les marquer au fer rouge d'un choix qui ne fut jamais le leur. Cela dit beaucoup de ce que nous sommes devenus.

Nous vivons un temps où s'évertuer à restituer un peu de leur humanité à ceux ou celles qui auraient commis un délit ou un crime, fût-il le plus sordide, les rend plus abjects encore et indignes d'être défendus. Autrement dit, la seule défense désormais concevable est la contrition – totale, définitive, inconditionnelle – et l'exacerbation de leur culpabilité. À mesure que nous les avons déshumanisés, leurs histoires, leurs destinées, leurs failles, leurs traumatismes nous sont devenus d'autant plus inaudibles que nous n'avons plus la moindre volonté (politique, mais pas seulement) de les entendre. Pire : nous ne les percevons plus que comme une injure ajoutant de la souffrance à la souffrance des victimes. Le mal ne peut plus être qu'absolu et irréversible. Dès lors, les huées qui l'escortent réclament, exigent une réponse pénale au diapason de la colère publique, cette ogresse que rien ne rassasie.

Car l'opinion publique, guide et cicérone, s'enivre d'elle-même. Elle prend en otage des responsables politiques tétanisés à la perspective de la froisser et terrifiés à l'idée d'être vilipendés pour inconscience, jobardise ou, pire, « droits de l'hommisme ». Qui se souvient que l'expression fut, avec le succès que l'on sait, emprunté à l'extrême-droite de Jean-Marie Le Pen par la droite de Nicolas Sarkozy? Et qui oserait prétendre que les réformes à la husarde qu'insuffle une certaine droite ne faisaient pas rêver l'extrême-droite il y a dix ou quinze ans de cela? La gauche, pusillanime, a abandonné le domaine judiciaire et sécuritaire aux mains de ses adversaires. Avant de surenchérir à son tour, s'avisant qu'elle avait bien trop à perdre à nuancer, à apaiser, à comprendre, et, *in fine*, à s'arrimer à ses valeurs et à ce qu'elle fut.



La violence faite aux autres par l'institution judiciaire, sourde, sournoise, dissimulée, colle à la peau de ses victimes, qui se murent dans le silence. Car cette violence n'a

ni histoire ni mémoire. Elle ne s'incarne pas. Elle prend racine, se terre et, à force d'indifférence et d'impuissance, croît en chaque recoin de l'univers judiciaire et carcéral. Les cabinets d'instruction, les prisons surpeuplées, les audiences de comparution immédiate et les cellules de garde à vue en regorgent. Notre robe tente bien de lui faire barrage, de l'esquiver, de la dompter, voire de la mater. En vain, le plus souvent.



Et puis, comme par effraction, surgit un jour une autre violence. Une autre injustice que je n'avais pas pressentie : celle faite à Marc.

Et il a fallu tout apprendre.